

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN GUYANE

LES CHIFFRES CLÉS 2024



INTRODUCTION

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ORAB

L'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB) de Guyane a été lancé au premier trimestre 2025. Sa mission est de réaliser un état des lieux complet de l'agriculture biologique en Guyane, en couvrant à la fois la production et les activités en aval, afin d'identifier les freins, les leviers et les perspectives de développement. Il vise également à fédérer l'ensemble des acteurs de la filière pour impulser une dynamique collective sur le territoire.

Les publications de l'ORAB fourniront des repères sur les productions et les tendances du marché. Véritable outil de prospective, il permettra aux acteurs d'échanger et de mieux articuler l'offre et la demande.

Cinq partenaires ont signé une convention pour la mise en place de l'ORAB en Guyane :

- **L'Agence Bio.**
- **La Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM) et La Direction de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DEAAF) de Guyane,** qui finance l'ORAB.
- **La Chambre d'Agriculture de Guyane.**
- La coopérative **Bio Savane.**
- **L'Interprofession des filières végétales de Guyane (IFIVEG),** chargé de l'animation et du pilotage de l'observatoire.

En complément, un comité de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs de la filière accompagne et valide ses orientations.

Les analyses reposent sur plusieurs sources de données : les notifications et chiffres clés de l'Agence Bio, ainsi que les données du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, exploitées en région par le service statistique de la DGTM-DEAAF.

Cette première publication propose un état des lieux initial de la filière bio en Guyane et constituera la base des travaux et publications à venir.



DÉFINITIONS



Surfaces certifiées : parcelles dont la conversion est achevée, commercialisables en "agriculture biologique".



Surfaces en conversion : parcelles en cours de conversion (2 ans pour cultures annuelles, 3 ans pour pérennes). Les surfaces en première année de conversion sont identifiées comme C1, C2 pour la deuxième année et C3 pour la troisième année.



SAU (Superficie agricole utilisée) : terres arables (pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri...), prairies permanentes et cultures permanentes (vergers...).



Exploitation engagée : producteurs certifiés bio ou en conversion. Pour les exploitations qui se sont engagées en 2024, certaines données de surfaces ne sont pas encore remontées, ce qui explique parfois des différences dans le nombre total d'exploitations (120 ou 110).



Entreprise de l'aval : acteur qui transforme, distribue ou commercialise la production agricole.



HSAU (Hors SAU) : aquaculture, cueillette sauvage, estives collectives, surfaces non agricoles et sylviculture.



Production principale calculée : les surfaces et cheptels sont convertis en valeur monétaire pour comparer les différentes productions sur la même unité.



PPAM : plantes à parfum, aromatiques et médicinales



UGB (Unité-gros-bétail) . Unité employée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Les coefficients sont calculés selon l'alimentation des animaux.



Hors cheptel : autres bovins et bovidés, boeufs, broutards, génisses (>8 mois), taureaux (>24 mois), veaux (<8 mois), autres caprins, bouc, agneaux, béliers.



Commerce de gros : l'ensemble des entreprises dont l'activité consiste à acheter et/ou vendre des biens et services uniquement à d'autres entreprises ou à des clients professionnels.



Commerce de détail : la vente de produits dans l'état où ils ont été achetés, ou après de légères transformations, destinée principalement à une clientèle de particuliers, quel que soit le volume des ventes.

LES CHIFFRES CLÉS 2024

4586 ha
de surfaces bio
(HSAU exclu)

3809 ha
de surfaces
certifiées

777 ha
de surfaces en
conversion*

11,93%
de la SAU

+1%
par rapport
à 2023

120
exploitations
engagées**

2%
des exploitations
de Guyane

16 nouveaux
8 arrêts

26
entreprises
de l'aval

4 nouveaux
2 arrêts

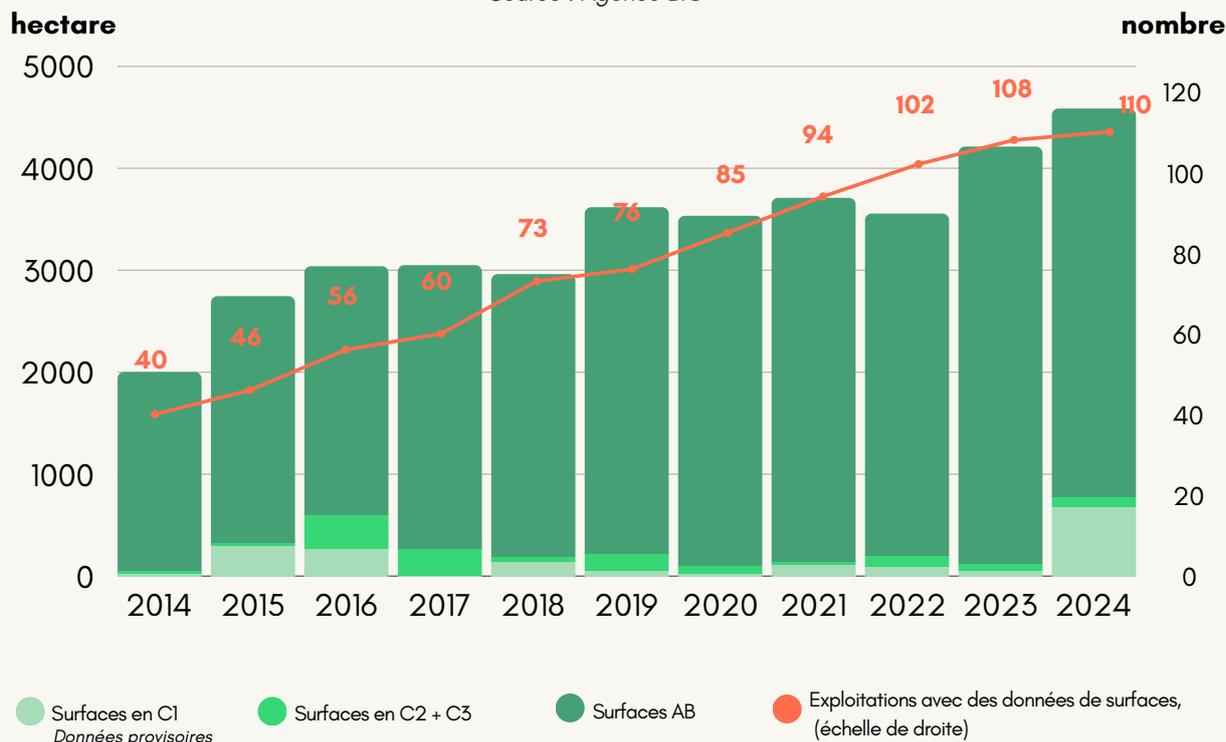
** Les données de surfaces en conversion de 2024 sont provisoires et doivent encore être consolidées.

*** Hors aquaculture et pisciculture, micro-exploitations (<0,2ha) et petits ruchers (<50 ruches).

LE TERRITOIRE

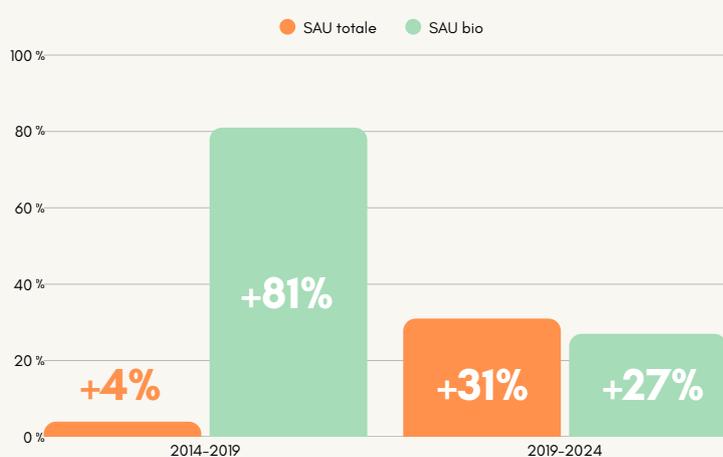
Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en mode de production biologique en Guyane - Hors SAU exclus

Source : Agence BIO



La Guyane compte parmi les rares territoires français où les surfaces en agriculture biologique poursuivent leur croissance. Entre 2023 et 2024, les surfaces certifiées ou en conversion ont progressé de +8,9 % en Guyane, +91,7 % à Mayotte, +14,1 % en Martinique, +3,1 % en Guadeloupe et +0,1 % en Bretagne, alors que la tendance est globalement à la baisse dans la plupart des autres départements.

Cette dynamique doit toutefois être nuancée par l'évolution globale des surfaces agricoles : en Guyane, la SAU connaît une croissance continue depuis 30 ans, portée par un développement agricole encore récent, tandis qu'elle tend à se stabiliser voire à diminuer dans d'autres régions. Si la croissance de la SAU bio était nettement plus rapide que celle de la SAU totale entre 2014 et 2019, le rythme s'est ralenti durant les cinq dernières années, comme le montre le graphique ci-dessous.

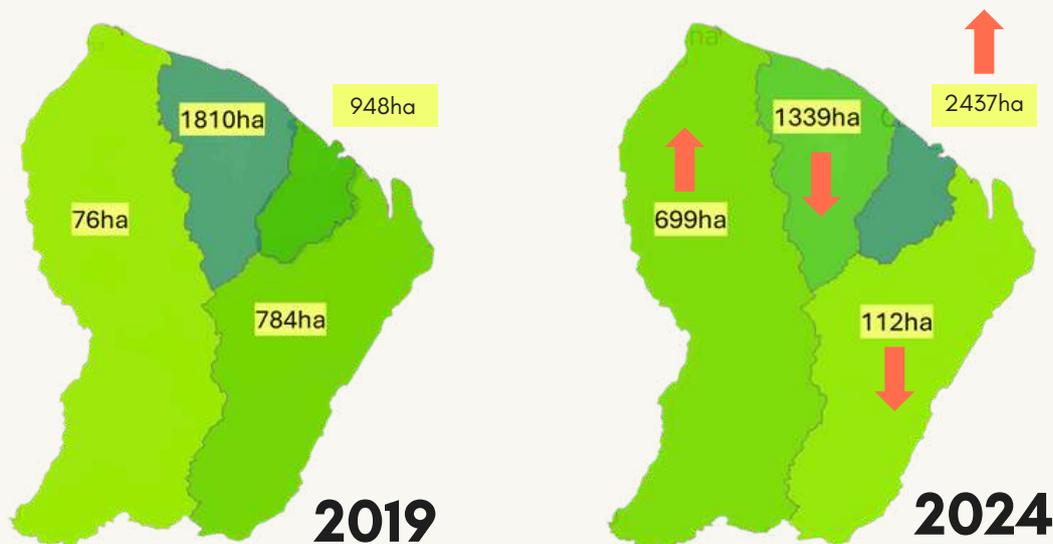


Évolution de la SAU totale versus la SAU bio en Guyane

Données : Agence Bio

Les données liées à la SAU bio positionnent ainsi la Guyane parmi les régions les plus dynamiques : elle se classe au 5^e rang national pour la part de SAU consacrée à l'agriculture biologique et figure ainsi parmi les régions les plus proches d'atteindre l'objectif de 18% de SAU en mode de production biologique d'ici 2027, fixé par le plan stratégique national Ambition Bio lancé en 2024. Seules la région PACA, l'Occitanie et la Corse ont déjà franchi ce seuil.

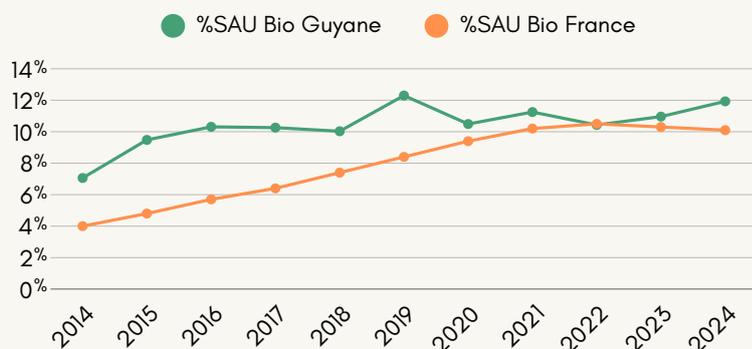
Évolution de la répartition des surfaces en mode de production biologique en Guyane entre 2019 et 2024
Source : données Agence BIO



Les dynamiques territoriales en Guyane restent contrastées :

- Dans l'Ouest guyanais et le Centre littoral, les surfaces en agriculture biologique progressent fortement entre 2019 et 2024, étant quasiment multipliées par dix dans l'Ouest et par 2,5 sur le Centre Littoral.
- À l'inverse, l'Est et les Savanes connaissent un repli : les surfaces y sont divisées par sept dans l'Est, tandis que la baisse est plus modérée dans les Savanes, avec un recul de 25 %. Le repli à l'Est doit être nuancé car il est dû à un faible nombre d'arrêts de producteurs concentrant plus de 90% des surfaces.

La présence d'exploitations aux surfaces de plus de 100ha, notamment pour les éleveurs, est caractéristique de la Guyane. La conversion ou la déconversion/arrêt de quelques producteurs peut influencer sur les dynamiques observées. L'évolution de la SAU bio en Guyane présente ainsi une courbe irrégulière, contrairement à la tendance plus linéaire, bien qu'en baisse depuis 2 ans, observée dans l'hexagone.



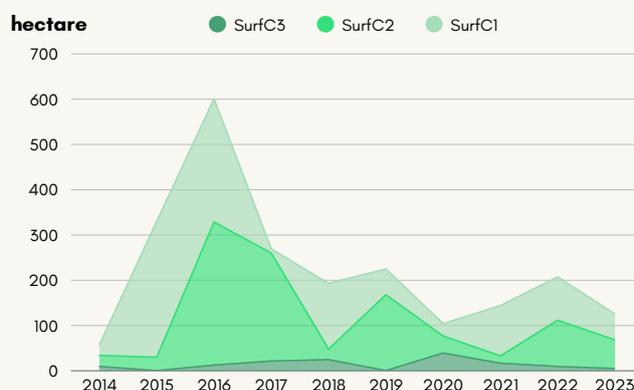
Ces variations se retrouvent également lorsque l'on analyse l'évolution des surfaces en conversion (graphique ci-dessous).

Les pics de surfaces en conversion sont étroitement liés au volume de prairies et de parcours herbeux en conversion chaque année.

Le pic de surfaces en conversion enregistré en 2015 s'explique par l'engagement de nouveaux éleveurs en agriculture biologique, qui concentrent à eux seuls 80 % des surfaces en C1.

En 2016, l'augmentation tient à un nombre plus élevé d'engagements (14 contre 8 en 2015). Là encore, une minorité d'éleveurs totalise près de 45 % des surfaces en C1.

Les données de 2024 sont à consolider et ne sont donc pas affichées sur le graphique ci-contre.



Évolution des surfaces en mode de production biologique en conversion
Source : données Agence Bio

LES PRODUCTEURS



Evolution des producteurs engagés dans l'Agriculture Biologique en Guyane entre 2014 et 2024
Source : données Agence Bio

Le nombre de producteurs engagés en agriculture biologique progresse de façon continue, avec une multiplication par 2,5 entre 2014 et 2024.

Malgré quelques variations, la tendance reste globalement linéaire (cf. courbe en pointillés du graphique), avec un taux de croissance annuel moyen de 11 % sur la période.

Dans les autres DROM, les taux de croissance sont similaires à l'exception de la Guadeloupe, +24%, et de Mayotte, +41%. Ce dernier chiffre doit toutefois être relativisé car très peu de producteurs étaient engagés en bio en 2014. À l'échelle nationale, le taux de croissance annuel moyen s'élève à 9 %.

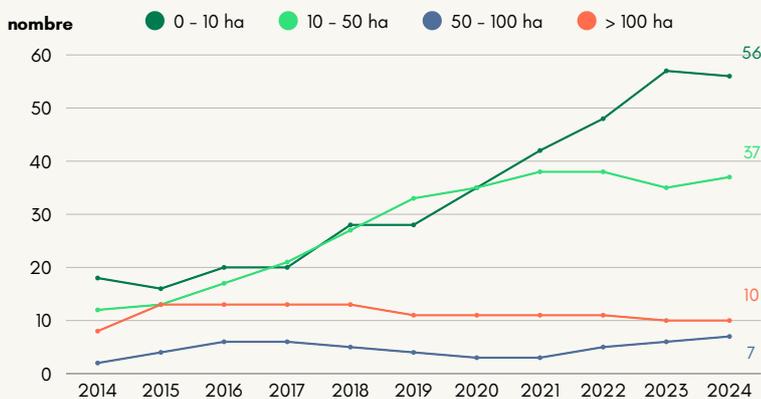
Organisation de la filière :

En 2024, on recense deux sociétés coopératives agricoles, un groupement d'intérêt économique et un groupement agricole d'exploitation en commun labellisés bio. L'une des coopératives rassemble à elle seule plus de la moitié des producteurs bio, avec 71 adhérents. Certains producteurs certifiés adhèrent à des groupements non spécialisés, qui ne disposent pas du label bio. Il serait intéressant de recueillir l'avis des producteurs afin d'identifier les avantages et les inconvénients de l'appartenance à une structure, ainsi que ses effets sur la valorisation de leurs productions.

Les structures soulignent la présence de plusieurs difficultés rencontrées localement pour l'obtention de la certification biologique. Parmi les obstacles majeurs à la conversion figurent l'accès aux intrants spécifiques à l'agriculture biologique (en raison de leur coût et de leur disponibilité), les difficultés d'accès aux subventions, notamment celles permettant de financer le coût de la certification, et le manque de valorisation et de débouchés pour l'agriculture biologique sur le territoire.

TYPOLOGIE DES ACTEURS

Taille et mixité des exploitations



Evolution de la répartition par taille des fermes bio ou en conversion entre 2014 et 2024.
Ce graphique ne prend en compte que les exploitations qui ont remonté une surface.
Source : données Agence Bio

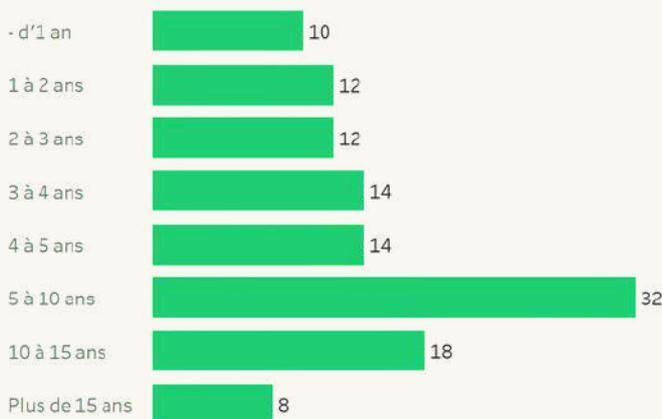
Plus de 90 % des producteurs bio en Guyane sont spécialisés dans le végétal, et 68 % ont pour production principale calculée les fruits (les surfaces fruitières sont détaillées dans les pages suivantes).

En 2024, on dénombre 16 exploitations, soit 13%, ayant une production animale (apiculteurs inclus) en bio, dont la moitié environ pratique une activité mixte, végétale et animale.

Les nouveaux entrants tendent à conserver une partie de leur production en conventionnel : 75 % des entrants en 2024 étaient en activité mixte.

Si cette tendance se poursuit, les exploitations ayant une activité mixte pourraient à terme dépasser celles spécialisées à 100% en agriculture biologique. Actuellement, 61 % des exploitations engagées dans l'agriculture biologique sont 100% en bio (elles représentaient 78% des exploitations engagées en 2019).

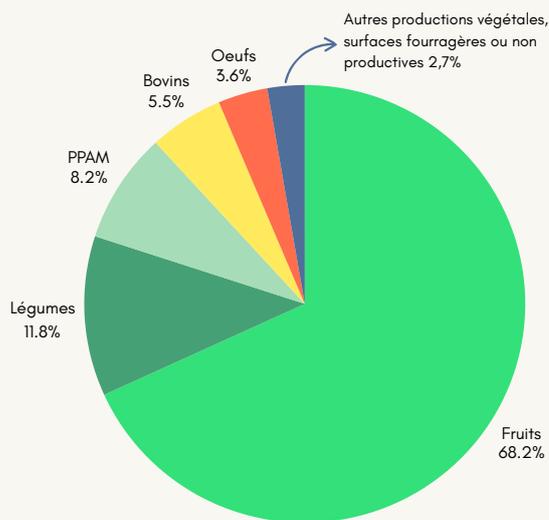
Ancienneté



27 % des exploitants engagés ont entre 5 et 10 ans d'ancienneté en agriculture biologique, et 48 % des exploitants totalisent plus de 5 ans d'ancienneté en agriculture biologique. La pérennité des engagés, malgré les difficultés évoquées, est un signe encourageant.

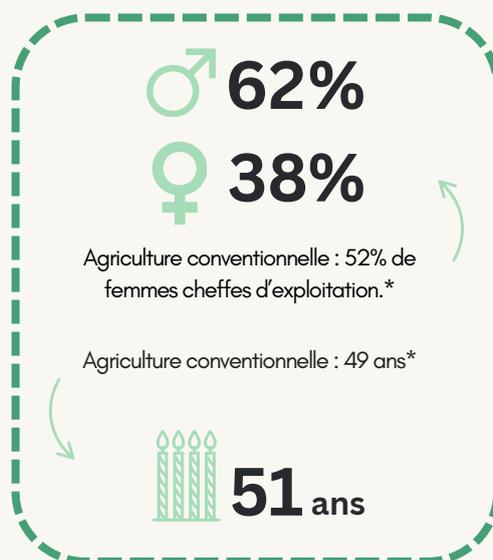
La moitié des exploitations bio guyanaises sont de petite taille (0 à 10 ha). Ces petites surfaces ont connu une croissance au cours des dix dernières années, tandis que le nombre d'exploitations de grande taille est resté plutôt stable.

Compte tenu de la typologie des exploitations en Guyane, on peut en déduire que de plus en plus de producteurs se lancent en végétal dans le bio, alors que la proportion d'éleveurs reste stable. Cette tendance est partagée en conventionnel.



Répartition des exploitations bio par production principale calculée en Guyane en 2024 - Source : données Agence Bio

Profil des exploitants

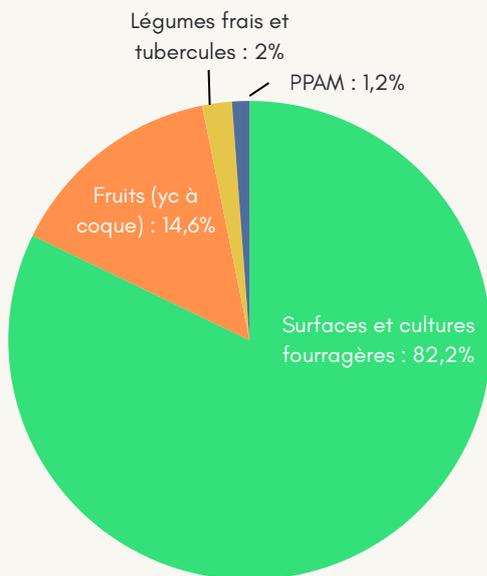


(source Agreste - Recensement Agricole 2020)

PRODUCTIONS VÉGÉTALES

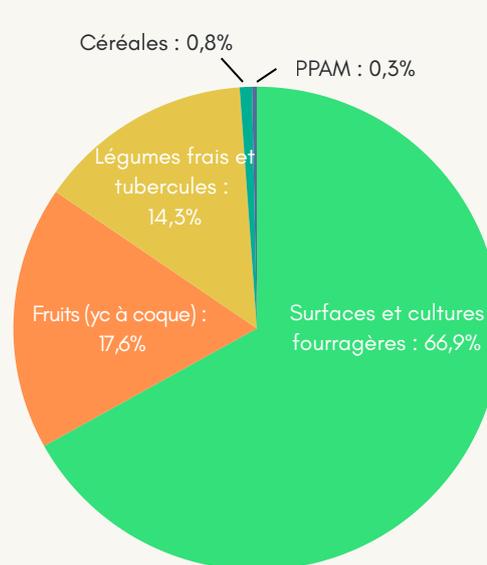
SAU bio en Guyane en 2023*

Source : Agence Bio



SAU totale en Guyane en 2023*

Source : Agreste - Memento 2024

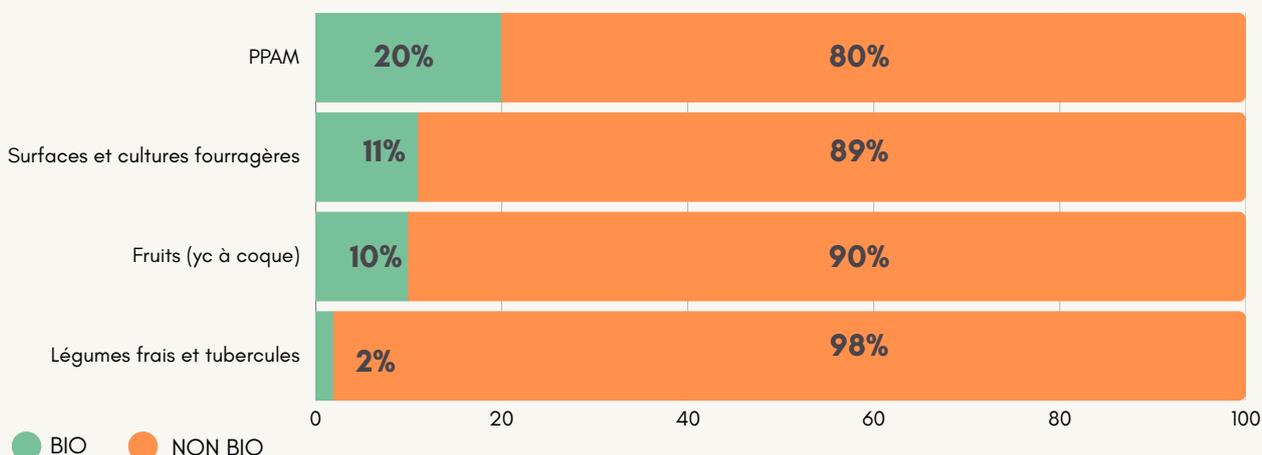


* La comparaison se fait pour 2023 car les données 2024 pour l'agriculture conventionnelle sont à consolider.

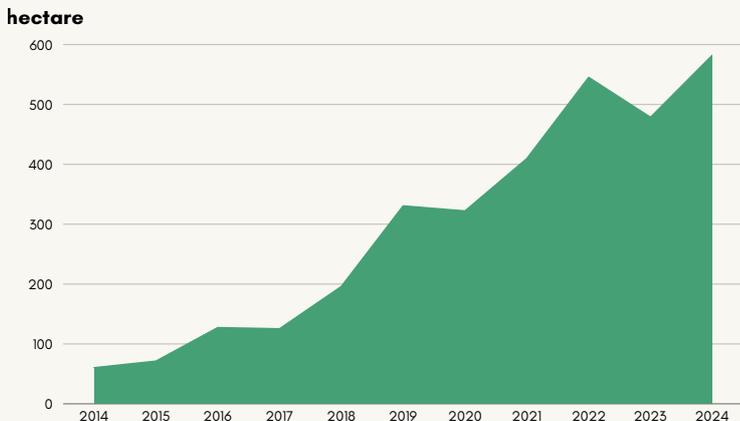
L'assolement bio diffère de l'assolement global. Les prairies représentent la majeure partie des surfaces en agriculture biologique mais la principale différence se situe sur les légumes frais et tubercules. Les raisons de la faible pénétration de ces productions en agriculture biologique devront être analysées. L'une des principales hypothèses à considérer est la prédominance des cultures de tubercules, en particulier le manioc, en agriculture conventionnelle. Le manioc représente 65 % des surfaces consacrées aux légumes frais et tubercules en conventionnel, contre seulement 6 % en agriculture biologique. D'autres hypothèses peuvent aussi être envisagées : la présence de contraintes techniques (conditions pédoclimatiques), un problème de remontées de surfaces liées aux déclarations de cultures conduites en inter-rangs ou encore l'inadéquation avec le marché ?

Part du bio dans les surfaces dédiées aux productions végétales en 2024

Données : Agence Bio



FRUITS



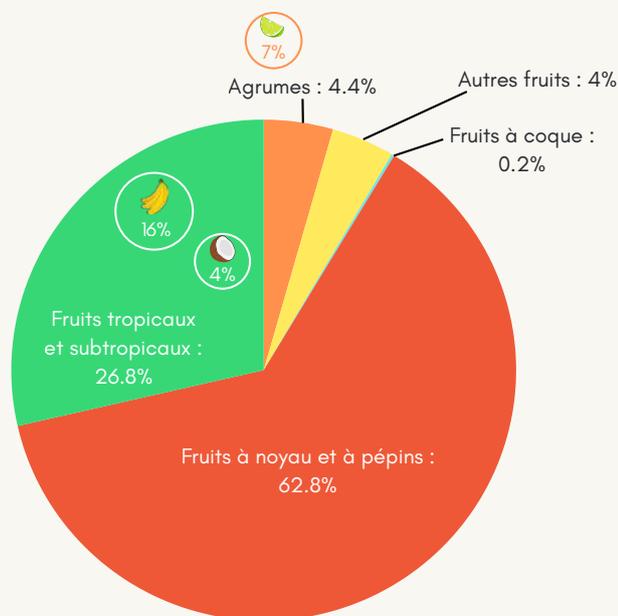
Evolution des surfaces bio en Guyane pour le groupe de production "fruits (yc à coque)"
Données : Agence Bio

On peut émettre l'hypothèse que la croissance des surfaces est portée notamment par le développement de la filière Wassai : depuis l'ouverture de l'usine de transformation en 2021, les volumes de Wassai récoltés ont été multipliés par trois (source : Bio Savane). Mais là encore, le manque d'homogénéité dans les classifications officielles complique l'analyse et une harmonisation de ces classifications devrait être envisagée.

Le développement des surfaces en fruits ne doit cependant pas masquer les difficultés rencontrées par les producteurs au sein des filières végétales avec un manque de moyens humains pour l'accompagnement technique et des conditions pédoclimatiques difficiles.

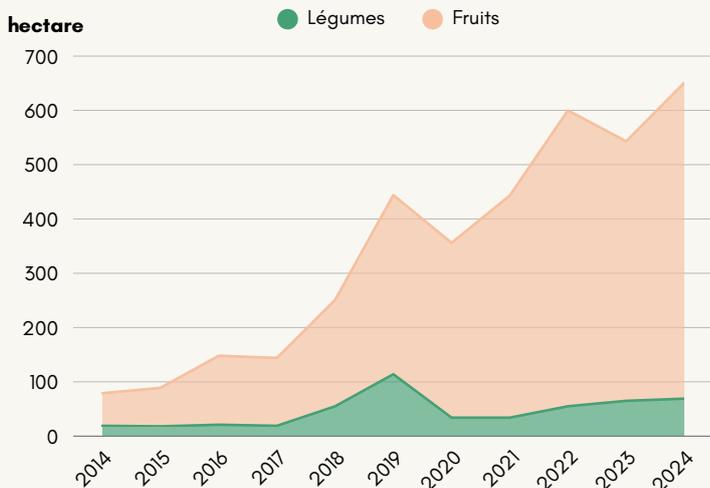
Au cours des dix dernières années, les surfaces en agriculture biologique dédiées à la production de fruits ont été multipliées par dix environ.

L'analyse de cette filière reste toutefois compliquée en raison du manque d'homogénéité des classifications officielles. Dans la catégorie des agrumes par exemple, qui représente 4,4 % des surfaces, 7 % correspondent au citron, tandis que le reste est regroupé sous l'intitulé « autres agrumes ».



Répartition des surfaces par cultures fruitières en Guyane en 2024 - Source : données Agence Bio

LÉGUMES



Evolution des surfaces bio en Guyane pour les groupes de production "fruits (yc à coque) et légumes frais - Données : Agence Bio

Les surfaces consacrées aux légumes frais en bio sont relativement faibles et progressent moins rapidement que celles consacrées aux fruits. Les différences de rendement entre ces deux types de production peuvent expliquer ces écarts de surface (les superficies en maraichage sont généralement inférieures à celles des productions fruitières).

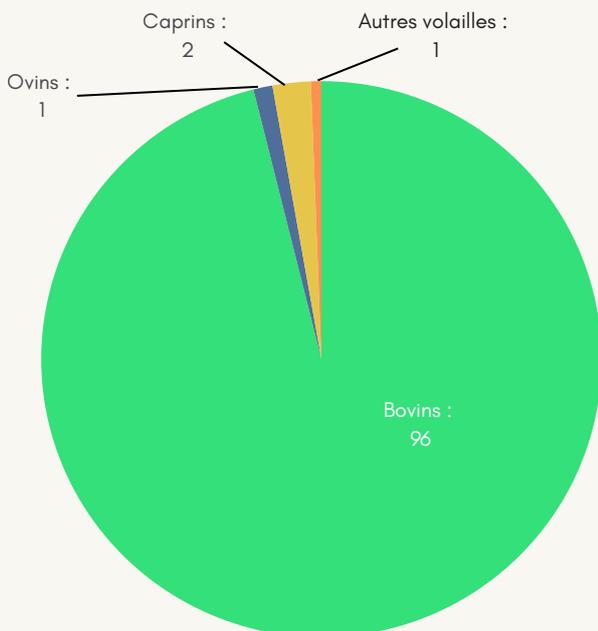
Parmi les principales productions on retrouve la laitue, les tubercules et les concombres (source : Bio Savane).

Le pic observé entre 2017 et 2019 s'explique par la conversion d'environ 70 hectares sur la période 2018-2019, suivi d'un arrêt en 2020.

PRODUCTIONS ANIMALES

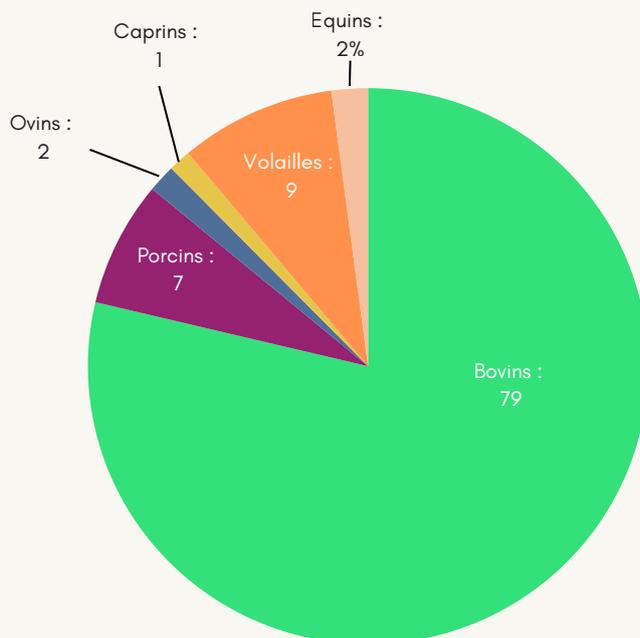
Cheptel bio en Guyane en 2024 (UGB)

Données : DGTM-DEAAF Guyane



Cheptel total en Guyane en 2024 (UGB)

Données : DGTM-DEAAF Guyane

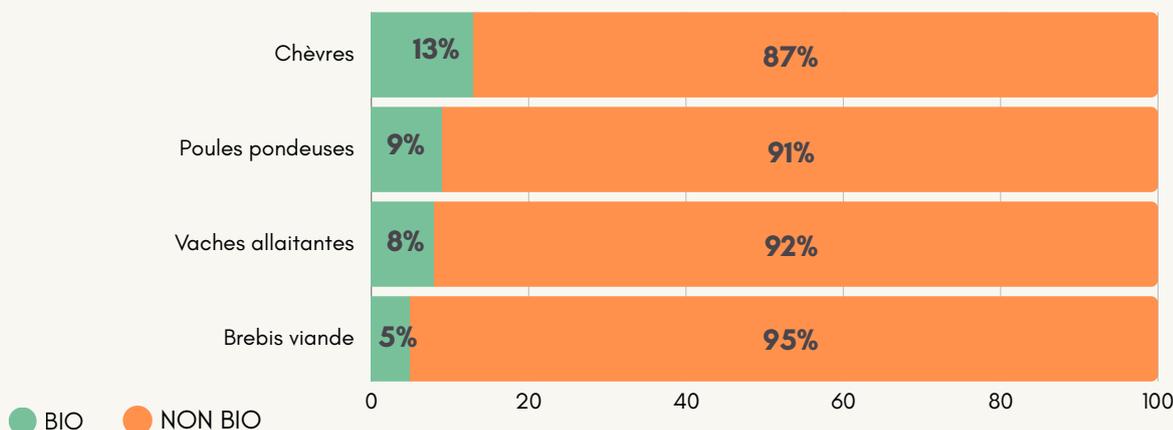


L'analyse comparative de la répartition des cheptels en agriculture biologique et conventionnelle fait apparaître une forte prédominance des élevages bovins. À l'inverse, les filières porcines et équinnes sont absentes du secteur biologique. La forte présence des bovins s'explique en partie par le classement de l'espèce bubaline dans la catégorie des bovins (nomenclature BDN). En 2024, aucune activité de production de poulets de chair n'a été recensée, contrairement à l'année précédente.

Le développement des filières animales bio demeure limité par plusieurs contraintes : forte dépendance aux approvisionnements extérieurs (notamment pour les aliments et les poussins), coûts élevés et retards de livraison fréquents. Enfin, la présence d'un seul abattoir labellisé bio constitue une contrainte supplémentaire.

Part des cheptels bio et en conversion sur l'ensemble des cheptels en 2024

Données : Agence Bio

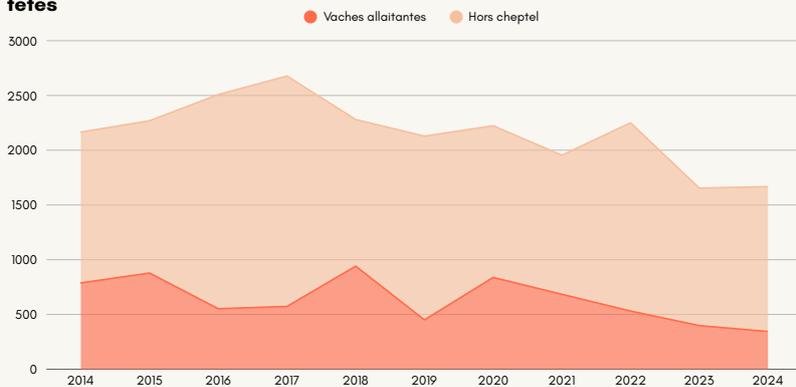


nombre



Evolution du nombre d'exploitations labellisées bio ayant une production animale (oeufs et apiculteurs inclus) - Données - Agence Bio

têtes



Evolution des cheptels (en têtes) pour les vaches allaitantes et la catégorie Hors Cheptel Données - Agence Bio

têtes



Evolution des cheptels de poules pondeuses bio et en conversion (têtes) Données - Agence Bio

En Guyane, les élevages bio se concentrent majoritairement sur le territoire des Savanes, qui regroupe à lui seul 50 % des élevages.

Depuis 2020, le nombre d'éleveurs bio et de cheptels est en recul. L'explosion des prix des aliments, suite au Covid et à la guerre en Ukraine, impacte les filières animales, surtout monogastriques.

Alors que la filière bovine s'essouffle, la filière bubaline (buffles) se distingue par une forte dynamique : en 2024, elle représente plus de 60 % des animaux commercialisés en bio (source : Bio Savane). Les buffles sont privilégiés en agriculture biologique du fait de leur résistance aux maladies présentes sur le territoire.

Là encore les données officielles ne permettent pas de suivre l'évolution de la filière ; les buffles sont comptabilisés dans la catégorie « Hors cheptel », qui agrège plusieurs espèces.

La production de poules pondeuses bio a fortement augmenté en 2020. Cette augmentation s'explique en partie par la création cette même année d'un groupement de producteurs spécialisé dans la production d'oeufs bio.

APICULTURE



250 ruches certifiées bio



30 ruches en conversion (durée de la conversion = 1 an)

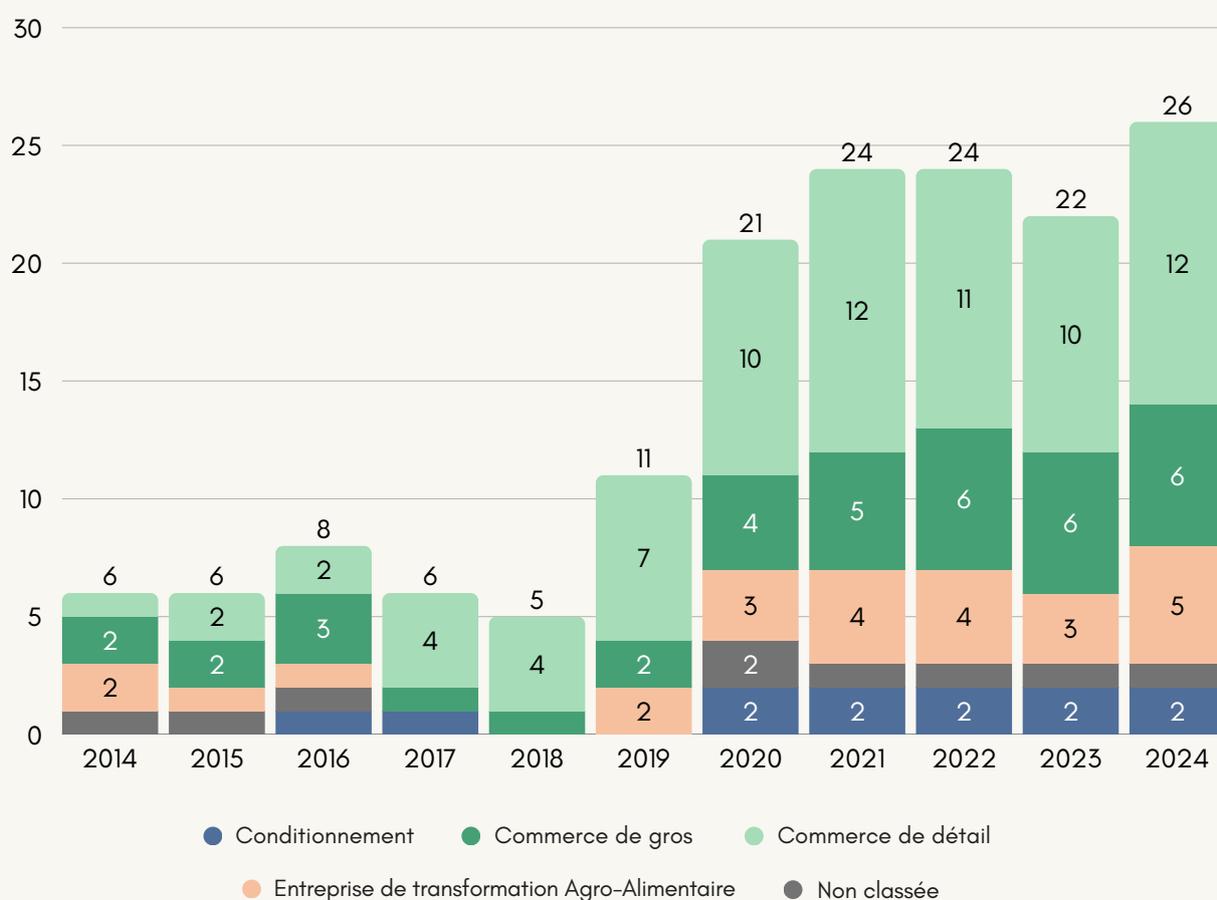


16,9 % des ruches sur l'ensemble du territoire

Le nombre de ruches bio n'a pas évolué entre 2023 et 2024, contrairement au conventionnel, d'où une diminution de la part bio qui passe de 20,1% en 2023 à 16,9% en 2024.

LES STRUCTURES DE L'AVAL

Evolution des entreprises de l'aval engagée en bio depuis 2014
Données : Agence Bio



La croissance des entreprises de l'aval est surtout portée par le secteur du commerce de détail et commerce de gros, avec une augmentation du nombre d'acteurs dans ces catégories depuis 2020. Cette augmentation peut être associée à une volonté des consommateurs de privilégier la qualité.

Il y a une très forte concentration des entreprises de l'aval : 77% d'entre elles sont situées sur le territoire de la CACL.

Une analyse qualitative des structures de l'aval sera nécessaire pour mettre en perspective les dynamiques du secteur. Nous manquons également de données sur le marché et les tendances de consommation sur le territoire. Les organismes de sondage collaborant avec l'Agence Bio ne sondent pas actuellement les territoires ultra-marins.

CONCLUSION |

L'Agriculture Biologique en Guyane est dans une phase de développement continu, marquée par une dynamique encourageante. Mais les données disponibles sont parfois difficiles à interpréter, en raison de volumes très faibles.

Dans cette perspective, les prochains travaux de l'ORAB auront pour objectif d'affiner progressivement le diagnostic en mettant en place un suivi statistique régulier et en enrichissant les données disponibles, notamment par le biais d'échanges qualitatifs avec l'ensemble des parties prenantes du territoire. Il s'agira également d'analyser les contraintes rencontrées afin de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre et d'identifier les leviers d'action possibles.

L'ensemble des actualités et publications de l'ORAB sont disponibles sur le site de l'IFIVEG et des partenaires de l'ORAB.



Document réalisé par :

IFIVEG pour l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Guyane.
L'utilisation de tout ou partie de ce document est soumise à l'accord de son auteur : missionlabels.ifiveg@gmail.com

Sources : Données chiffrées annuelles Agence Bio 2024 - Rapports d'activité 2024 Bio Savane - Données du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, exploitées en région par le service statistique de la DEAAF.

Crédits Photo : @IFIVEG, @BioSavane et images issues de Canva pro avec droits d'utilisation inclus.

Les membres de l'ORAB Guyane

IFIVEG

Interprofession des Filières
Végétales de Guyane


**PRÉFET
DE LA GUYANE**
Liberté
Égalité
Fraternité


**L'AGENCE
Bio**




**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
GUYANE**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN GUYANE

